

Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 7 novembre 1867

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (9)

Collation 3 p. (207r, 208r, 209v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 7 novembre 1867, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45724>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [7 novembre 1867](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Ferrand, Louis \(1827-1903\)](#)

Lieu de destination Laon (Aisne)

Description

Résumé Godin informe le préfet que le secrétaire de la Commission des études de l'Exposition universelle lui a demandé de lui adresser son travail sur l'exposition, inabouti en raison de sa maladie. Il lui annonce qu'il lui a adressé ses notes sur les locomotives routières et il lui rappelle qu'il avait essayé d'obtenir l'autorisation d'ouvrir un service de locomotives sur routes, mais que l'autorisation qui lui avait été accordée était assortie de telles restrictions et de charges qu'il a renoncé à son application. Il explique qu'il n'a pu se servir de sa locomotive que pour les transports du canal à l'usine de Guise. L'administration avait mis à la charge de Godin notamment la reconstruction des ponts qui se trouvaient pourtant déjà en mauvais état pour la circulation ordinaire. Godin demande au préfet d'examiner la possibilité d'étendre son service de locomotive routière sur l'ensemble du parcours de Guise à Bohain, et pour y parvenir de faire réparer le pont qui se trouve près de Longchamp.

Notes Louis Ferrand est préfet du département de l'Aisne du 29 décembre 1866 au 14 septembre 1870.

Mots-clés

[Appareils et matériels](#), [Expositions](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Transport de marchandises](#)

Événements cités [Exposition internationale \(1er avril-3 novembre 1867, Paris\)](#)

Lieux cités

- [Bohain-en-Vermandois \(Aisne\)](#)
- [Canal de la Sambre à l'Oise](#)
- [Longchamps, Vadencourt \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 16/01/2024

Guise le 7 juillet 1864
à Monsieur le Rupt
du département de la Somme

Objet
Locomotives
vapeur

Monsieur le Rupt

Dernièrement il y a le siège
de la commission des études, de
la position universelle de l'optique,
mais qui fut déclaré à la fin
de moi une note qu'il souhaitait faire
mes études à l'opposition, pour tenir
lui au travail jusqu'à assez longue
maladie mais sans être impossible
de faire dans le délai assigné
par la commission.

Je vous demande de faire
faire passer dans les journaux
de l'école, qui relate à une locomotive
vapeur, une dame l'assassin d'appeler
votre attention, sur un article que
le premier fut dans l'organisme
dans notre département.

Pendant une année entière je
fus dans un état de faire vaincre
l'autorité d'un successeur de son
instinct de faire ce que je voulais

une autorisation, qui contient de restrictions et de charges éventuelles qui pourraient faire renuler devant leur application, je ne me suis avisé de ma responsabilité que pour mes transports du canal à mon établissement. Une autorisation peut à ma charge entre autres conditions la construction des ponts que auraient à souffrir du passage de mes voitures, et la responsabilité du dommage aussi à la circulation, et parmi les ponts de la vallée de Soissons dans toute leur étendue dans le plus mauvais état, la réparation des ponts et l'assassinat à nouveau de mes propres observations que de ces ponts présente une grande dangerosité pour la circulation ordinaire, et la fait réparer, mais une autre œuvre auparavant pourra presque aussi peu de succès, et au péril de ces dangers que je me suis avisé de sortir d'une autorisation, qui mettait à ma charge, et pesait plus sur moi les conséquences possibles de ce mauvais état des ponts existants sur le passage.

priez donc pour moi
 le priez, de leur parler comme
 l'il ne devait pas être assez grande
 intérêt pour le département de faire
 que la prudence de ma modestie fut
 faite sur tout le parcours de guerre
 à bâbord, pour faire prendre à la
 consolidation des ports. Un parti
 entièrement mis le Lombard qui
 inspire des craintes. et de mesurer
 de ses risques éventuels qui n'ont pas
 besoin d'être apurés avec difficultés
 de l'avis de l'ambable capitaine,
 pour qu'il soit fait quelque peu
 auquel qui l'entreprend.

Vous demandez qu'il soit
 le priez, de vous priez de faire
 remettre à M. le Gouverneur
 la communication, la note qui fait
 que l'ordre vous rappeler en communica-
 tion.

Je vous prie
 de la faire faire la communication
 avec lequel je suis

à l'ordre du priez
 de la faire faire la communication
 avec lequel je suis